

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

004/07/2023

EXERCICE 2023**Convention « Secrétariat Itinérant »
avec le Centre de Gestion**

Membres en exercice :	13
Présents :	08
Suf. Exprimés :	08
Votes pour :	08
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 18h00, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Mme LOZACH-SIRET

Secrétaire de séance : M. GONTHIER

Date de convocation : 18 Juillet 2023

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etai^{ent} excusé(s) :

Mme AODAR (Titulaire) de Poisieux.

Etai^{ent} absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont habilités, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande de ces collectivités et établissements. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Le Centre de Gestion du Cher offre un service de remplacement et de renfort de secrétariat conformément à la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, article 25, et créé par délibération du Conseil d'Administration le 17 novembre 1986.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service ;

Sur proposition de sa Présidente et après en avoir délibéré,

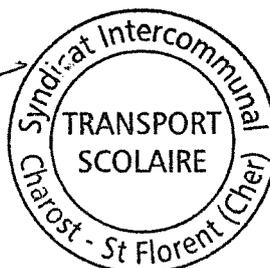
LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide d'adhérer à compter du 01/08/2023, au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion du Cher.
- autorise la Présidente à signer les conventions proposées et annexées à la présente délibération.

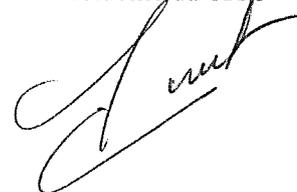
Saint Florent/Cher, le 25 Juillet 2023

Au registre sont les signatures

G. GONTHIER
Secrétaire de séance

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS


Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,